



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique et des achats

Affaire suivie par Mme Sophie STRUGALA
Rédactrice principale
LG/SST

Arrêté n°2025- 1887

NOMENCLATURE : 1-1

ARRETE PORTANT SUR LE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE EN CENTRE VILLE – DESIGNATION DU LAUREAT

Le Maire de la Ville de Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et
notamment les articles R.2162-15 à R.2162-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°4 en date
du 26 mars 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-1192 en date du 30 juin 2025
établissant la liste des candidats admis à réaliser
des projets,

Vu le procès-verbal du jury en date du 16 octobre
2025, sur laquelle figure l'avis motivé relatif au
classement des 3 projets,

ARRETE

ARTICLE 1 : de désigner comme lauréat le candidat dont le projet a été classé en premier dans le cadre de la procédure de concours lancée le 24 avril 2025 en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire en centre ville au groupement :

GROUPEMENT POLYNOME ARCHITECTES

Composé des cotraitants suivants : HDM INGENIERIE – SIM ENGINEERING – CABINET GHESQUIERE –
DIERICKX – SCHEMBRI - CANOPEE

POLYNOME ARCHITECTES, mandataire :

98B rue du Marché 59000 LILLE

SIRET : 491 191 896 00043

ARTICLE 2 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 23/10/2025
Le Maire,